



Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	S. Gisler et J.-M. Schornoz
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Le président prie les conseillers municipaux de l'excuser pour la précédente séance qui était plutôt décousue, en tout cas davantage qu'on peut le lire dans le procès-verbal et il en remercie son auteur. Il essaiera de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Arrivée de M. Perron

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est approuvé par 8 voix et 3 abstentions

M. Loeffel trouve dommage qu'il n'y ait eu aucune intervention à part celle de M. Vouillamoz pour parler de l'ensemble du système lié au défibrillateur. L'idée de base n'est pas l'achat d'un défibrillateur, mais de reconnaître de manière précoce l'ACR. Le défibrillateur et la formation ne représentent qu'une partie du système. M. Loeffel espère qu'il sera possible à une autre occasion de discuter de l'ensemble du système, y compris du 1^{er} cercle qui n'a apparemment pas été évoqué en séance.

Mme Bolle de Paoli signale à ce sujet que plusieurs communes de la Champagne vont participer à ce projet. Les magistrats se réuniront le 15 décembre 2018 pour en parler et évaluer la possibilité de créer un groupe de répondants intercommunal.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président rappelle l'événement des SIG concernant la visite de l'usine des Cheneviers le 27 novembre prochain aux conseillers municipaux inscrits.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Néant

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 4 octobre 2018

Mme Moget indique qu'il s'agit de deux associations assez différentes. La première association Métissages organise des actions ponctuelles dans différents pays (actuellement au Togo, mais elle est intervenue au Maroc, au Burkina Faso et à Madagascar). Ils vont voir les besoins sur place et vont ensuite chercher de l'aide dans le pays même pour réaliser les projets. Ensuite, ils reviennent pour pérenniser le projet et s'assurer qu'il a été pris en charge par les gens sur place. La deuxième association Solecitos s'occupe d'un refuge en Colombie. Monsieur Guilan a apporté une gestion beaucoup plus solide et plus structurée à un refuge qui existait déjà. Grâce à l'argent des dons, l'association aide des jeunes maltraités ou en difficultés durant quatre mois, et souvent davantage, pour les aider à reprendre pied et permettre à certains de faire une formation. Cette association reçoit une petite subvention de l'État mais qui ne permet pas de subvenir à tous les besoins.

Mme Moget signale que la commission propose d'allouer les 10'000 F prévus au poste d'aide humanitaire à l'étranger en deux subventions de 5'000 F pour chacune des associations en 2019 ainsi que la même somme pour 2020, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la législature. Les conseillers municipaux élus lors de la prochaine législature décideront s'ils maintiennent ou non ces subventions. Toutefois, M. Cogne précise pour que ces sommes soient également versées en 2020, elles devront être inscrites au budget 2020.

Mme Bolle de Paoli précise que ces associations agissent sur des projets ponctuels (Métissages a par exemple eu un projet de construction de toilettes sèches) et ils passent ensuite à d'autres projets, tout en ayant un suivi de leurs projets précédents.

<p>La proposition d'attribuer au total 10'000 F d'aide humanitaire à l'étranger figurant au budget 2019, à raison de 5'000 F pour l'association Métissages et de 5'000 F pour l'association Solecitos, est approuvée à l'unanimité.</p>

5. Budget 2019

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 3'086'383 F aux charges et de 3'086'478 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 95 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 95 F.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 43 centimes.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. *De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100 %.*

Délibération relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. *De fixer les indemnités allouées au Maire à 39'400 F et aux Adjointes à 54'800 F, soit 94'200 F au total.*
2. *De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 600 F, soit 7'800 F au total.*
3. *De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2019 suivantes :*
0120.00.3000.00 Indemnités aux Maire et Adjointes
0110.00.3000.00 Indemnités aux Conseillers municipaux

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises

M. George aimerait savoir qui a rédigé les considérants.

Mme Lörtscher répond que la délibération est basée sur un modèle du service de surveillance des communes.

M. George demande quelles sont les 13 communes du groupe de travail mentionné dans la délibération. La formulation laisse penser qu'elles se sont réunies pour trouver une solution à imposer aux 32 autres communes.

Mme Walthert explique qu'il y a eu, en 2015, des groupes de travail à l'ACG sur le désenchevêtrement. Elle précise que ces groupes de travail réunissent toujours 15 à 20 communes. C'est ainsi, sur l'initiative des 13 communes présentes, dont Cartigny, que l'idée a été soumise à l'ensemble des communes genevoises.

M. George trouve dommage que la délibération n'ait pas pu être discutée en commission de l'aménagement qui aurait pu décider de modifier les considérants. Il constate en effet qu'ils ne mentionnent pas les communes qui ne peuvent pas construire. D'ailleurs, on peut même se demander s'il y a vraiment des communes qui ne construisent pas.

Mme Zäch signale que s'il y a de nouveaux logements, même privés, dans une commune comme Cartigny, celle-ci touche quelque chose du FIDU. C'est valable y compris pour les rénovations où il y a la création de nouveaux logements.

Le président explique que le FIDU vise à aider les communes construisant de grands quartiers.

Mme Lörtscher fait savoir que la délibération est envoyée 10 jours à l'avance, notamment pour permettre à une commission du Conseil municipal de se réunir si nécessaire et de faire des remarques.

M. George propose de supprimer le 6^e considérant et de remplacer le 3^e considérant pour le considérant suivant : « vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes à haut taux de construction et celles à faible taux de construction, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ; ».

Le président rappelle que le Conseil municipal avait déjà longuement parlé de la délibération relative au FIDU en 2016 et que plusieurs conseillers municipaux avaient alors manifesté leur étonnement. Il faut d'ailleurs relativiser l'impact que le Conseil municipal peut avoir face à ces décisions.

La proposition de supprimer le 6^e considérant et de remplacer le 3^e considérant par : « vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes à haut taux de construction et celles à faible taux de construction, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ; » est acceptée par 4 voix, 2 oppositions et 4 abstentions.

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 8 oui et 2 abstentions

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de 46'500 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.*
4. *D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

6. Propositions et questions

Travaux à la salle communale

Mme Walthert signale qu'il y aura prochainement une délibération pour un dépassement du crédit d'engagement relatif aux travaux de rénovation et de mise en conformité de la salle communale (travaux de scène, de luminaires, etc.).

Plan financier de rénovation des bâtiments de la commune

M. Vouillamoz fait savoir que, vu l'annonce par les architectes d'estimations de coûts plus élevés que ceux planifiés pour la rénovation de l'ancienne poste, la commission des bâtiments doit revoir l'intégralité du plan de financement de la rénovation des bâtiments de la commune. Elle reviendra donc devant le Conseil municipal avec ce dossier.

M. Pontinelli demande si la commission des finances sera également impliquée.

M. Vouillamoz confirme que la commission des finances sera impliquée. Les coûts pour la nouvelle école vont arriver rapidement puisqu'il va falloir faire des travaux de drainage et d'étanchéité. Etant donné que le coût pour le premier bâtiment dans lequel des travaux étaient prévus a plus que doublé, cela pose un problème. Ces questions devront effectivement être étudiées avec la commission des finances.

Le président lève la séance à 21h27.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....